

COMMUNE D'ECHICHENS

ANNONCE DE MANIFESTATION TEMPORAIRE

À présenter à la Municipalité d'Echichens au minimum 3 semaines avant la pose

REQUÉRANT (Bénéficiaire)

Raison sociale :
Personne de contact :
Adresse :
Code postal / Localité :
Téléphone :
Courriel :

Événement à promouvoir:
Dimensions (en cm) :
Durée souhaitée :
(max 4 semaines)
Type de support :
(Affiche ou banderole)

Joindre copie de l'affiche avec la demande

EMPLACEMENTS

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1 - Echichens ; sous l'église, panneau du jumelage | <input type="checkbox"/> 6 - Colombier, carrefour Rte de Vullierens |
| <input type="checkbox"/> 2 - Echichens Rte de St Saphorin | <input type="checkbox"/> 7 - Colombier, bas du Village, entrée côté Morges |
| <input type="checkbox"/> 3 - Saint-Saphorin ; entrée Petit Bois | <input type="checkbox"/> 8 - Monnaz ; route cantonale |
| <input type="checkbox"/> 4 - Saint-Saphorin ; route de Colombier | <input type="checkbox"/> 9 - Monnaz ; Parking |
| <input type="checkbox"/> 5 - Saint-Saphorin ; vers la déchetterie | |

NB : Le greffe municipal, Rte du Village 16, case postale 61, 1112 Echichens (021/811 22 02) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à ce type de demande.

Lieu et date :

Signature :

Affichage autorisé aux emplacement suivants :

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Du au

1



Echichens / Rte de Maladaz (sous l'église, vers le panneau du jumelage)

2

Echichens / route de St-Saphorin (à proximité de l'arrêt bus Echichens, Croisée)

Panneau recto - verso



3

St Saphorin / Bas du village (quartier du petit Bois à côté du pressoir)



4

St Saphorin / Rte de Colombier (avant le restaurant Ming)



Veillez à respecter la visibilité à la sortie du parking privé (Norme BPA)

5

St-Saphorin / Début de la Rte du Dauphin, vers la déchetterie.



6

Colombier / Carrefour Rte de Vullierens et Rte de l'Affiaz

A minimum 80 cm du bord de la route



7

Colombier / Bas du village, entrée côté Morges



Veillez à respecter la visibilité à la sortie du chemin privé (Norme BPA)

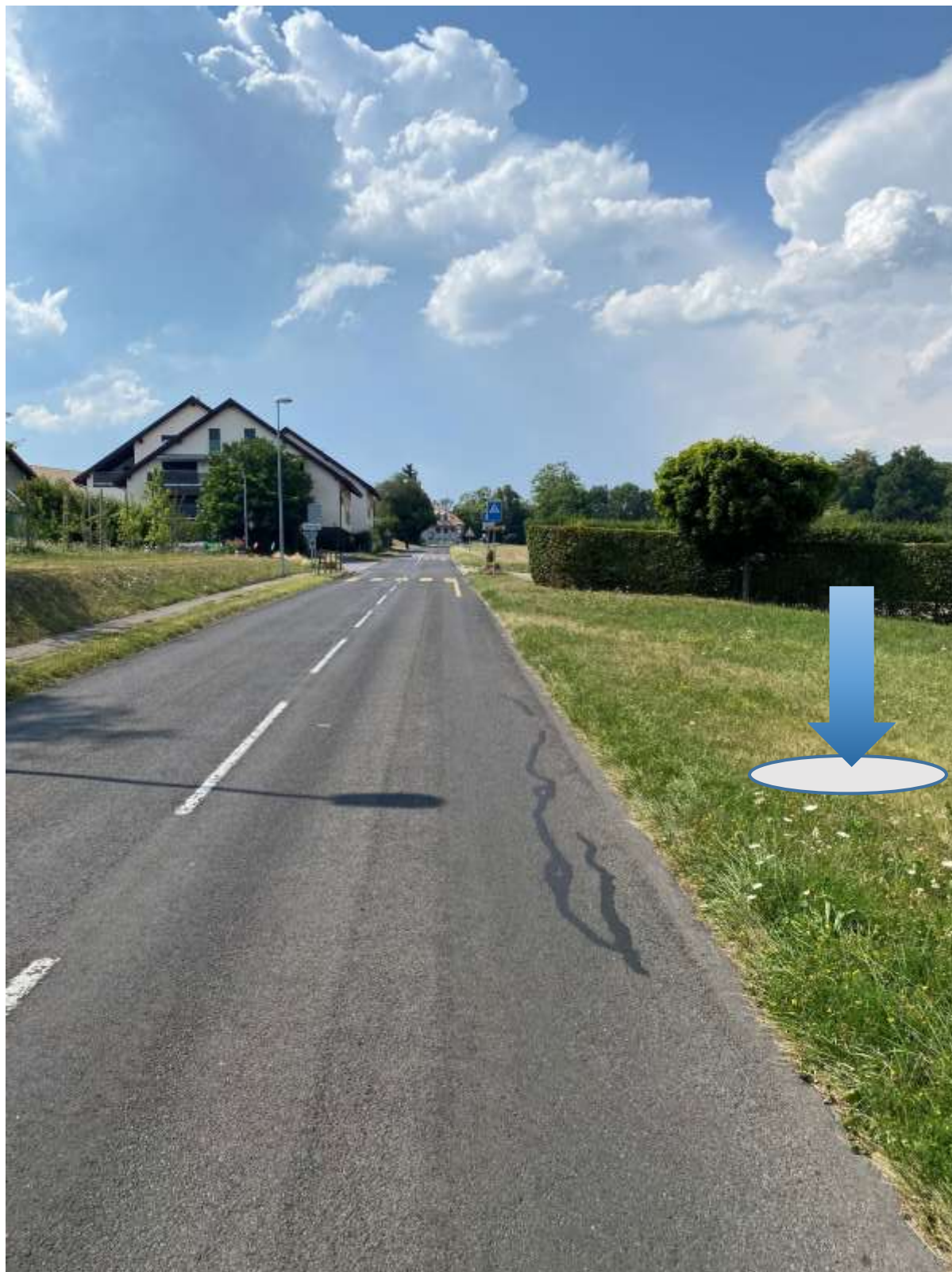
8

Monnaz / route Cantonale vers le panneau de jumelage



9

Monnaz / Rte Cantonale (20 mètres minimum en avant le passage piéton)



Veillez à respecter la visibilité à la sortie du parking (Norme BPA)